



**Circulaire n° 3761**  
**Domaine : Personnel**

## **Circulaire**

aux administrations communales,  
aux syndicats de communes,  
aux offices sociaux et  
autres établissements publics placés sous la surveillance des communes

**Objet :** Gestion par objectifs – guide pratique et séminaires régionaux.

Madame, Monsieur le Bourgmestre,  
Madame, Monsieur le Président,

Dans ma circulaire 3686 du 1<sup>er</sup> avril 2019, j'avais porté à la connaissance des autorités communales que le ministère de l'Intérieur, le SYVICOL et les organisations syndicales représentées au sein de la commission centrale avaient institué un groupe de guidance, chargé d'analyser les besoins en conseil et encadrement des entités du secteur communal dans le cadre de la mise en œuvre des réformes dans la Fonction publique communale et d'élaborer des mesures de formation en la matière.

Dans un premier temps, des séances d'information avaient été organisées par le ministère de l'Intérieur au printemps 2019 afin d'exposer les modalités d'application du reclassement et de les illustrer par des cas pratiques.

Dans la continuité de cette démarche, j'ai le plaisir d'annoncer le lancement d'une campagne de sensibilisation à et d'information sur la gestion par objectifs à l'adresse des entités du secteur communal.

Le système de gestion par objectifs a été introduit en 2017 au chapitre 2bis « Développement professionnel du fonctionnaire » de loi du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux. L'objectif de ce nouveau dispositif est d'assurer le suivi de la performance générale de l'administration et de la performance individuelle des agents qui en font partie.

Si le système engendrera à moyen terme des bénéfices certains en termes d'efficacité administrative et d'amélioration des performances individuelle et collective, son déploiement nécessite une préparation adéquate tant des membres des organes exécutifs des entités du secteur communal, que des fonctionnaires et employé-e-s auquel-le-s il s'applique.

Pour répondre à ce besoin, je vous fais parvenir en annexe un guide pratique sur la gestion par objectifs dans le secteur communal, qui explique le fonctionnement du dispositif légal et contient de nombreux conseils et fiches pratiques. Le texte s'inspire d'une documentation élaborée par le ministère de la Fonction publique et le Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'Etat pour les ministères et administrations étatiques et a été adapté de manière à tenir compte des spécificités du secteur communal.

En complément à ce guide, des formations « Introduction à la gestion par objectifs » seront organisées par le ministère de l'Intérieur en collaboration avec le ministère de la Fonction publique. Elles s'adressent aux membres des collèges des bourgmestre et échevins et des bureaux des syndicats, ainsi qu'aux agents occupant des postes-clés au sein de l'administration et aux membres des services du personnel.

Les formations auront lieu aux dates suivantes:

Date	Horaire	Lieu	Adresse
Mardi, le 10 mars 2020	9.00h-12.00h	Steinsel	Centre de Loisirs Norbert Melcher, 62, Rue de L'Alzette L-7305 Steinsel
Vendredi, le 13 mars 2020	9.00h-12.00h	Wiltz	Château de Wiltz, 35, rue du Château L-9516 Wiltz
Mardi, le 17 mars 2020	9.00h-12.00h	Bettembourg	Château de Bettembourg, 13, rue du Château L-3217 Bettembourg
Mercredi, le 18 mars 2020	9.00h-12.00h	Moesdorf	Salle des Sociétés, 10, rue d'Ettelbruck L-7462 Moesdorf

Programme :

Explications et exemples sur les éléments de la gestion par objectifs :

- Programme de travail
- Organigramme
- Description de fonction et profil de compétence
- Plan de travail individuel
- Entretien individuel

L'appréciation des performances professionnelles

La gouvernance et le bon déroulement de la gestion par objectifs dans l'administration

L'encadrement et les outils proposés par la Fonction publique.

Intervenants :

- Anne Tescher, Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'Etat
- Jean-Paul Ternes, ministère de la Fonction publique
- Mireille Cruchten, ministère de l'Intérieur
- Jean-Lou Hildgen, ministère de l'Intérieur
- Marc Léonard, ministère de l'Intérieur

Les inscriptions se font jusqu'au 5 mars 2020 par le biais du lien suivant :  
<https://etat.emfro.lu/s3/seminaires-regionaux>

Les séminaires organisés dans le cadre de la gestion par objectifs seront reconnus comme formation continue et inscrites dans le compte de formation de l'Institut nationale d'administration publique.

A noter qu'il est prévu de compléter ces cours introductifs par des modules de formation spécifiques sur les entretiens individuels. Des informations plus détaillées vous parviendront ultérieurement.

Contact : Service personnel communal  
Tél.: 247-74650  
E-mail: [personnel@mi.etat.lu](mailto:personnel@mi.etat.lu)

Veillez agréer, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur



Taina BOFFERDING

Annexes :

- La gestion par objectifs dans le secteur communal : guide pratique
- Fiches-modèles
  1. Description de fonctions
  2. Entretien individuel
  3. Plan de travail individuel
  4. Entretien d'appréciation – proposition d'appréciation motivée